

s.B.14.41.0.- CJ/mby

Le 7 mars 1967

Note pour Monsieur le Ministre Bindschedler

A l'occasion de l'échange des instruments de ratification du Traité d'arbitrage avec la Grande-Bretagne, nous avons repris le contact en ce qui concerne les trois pays que ce Traité intéressait le plus, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

J'en ai profité pour faire une rapide révision des données des autres pays. J'ai eu l'impression que dans plusieurs cas il serait possible de faire repartir des discussions, parallèlement aux efforts tentés en direction des nouveaux Etats.

Voici l'état détaillé des cas où nous n'avons pas reçu de réponses négatives ne laissant aucun espoir pour plus tard:-

- Afghanistan: *oui* N'a pas refusé, mais ne voyait pas à l'époque l'intérêt concret. Aucune réponse définitive. Nous avons aujourd'hui des difficultés à propos de l'imposition de la seule maison de commerce suisse sur place. Il pourrait être utile de revenir sur notre proposition.
- Afrique du Sud: *oui* Notre projet est à l'examen. On peut se demander si le moment est bien choisi pour relancer l'affaire.
- Argentine: *oui* Avait refusé. Mais l'Ambassade relevait que dans des temps plus favorables, elle reviendrait peut-être sur ce non.
- Birmanie: *pas pour le moment* L'accueil avait été plutôt négatif. On craignait de se voir imposer des traités ana-



- 2 -

logues par les Grandes puissances. Aurait préféré un traité d'amitié (où nous pourrions insérer une clause arbitrale).

Bolivie:

*int.*

Pas de refus, mais intérêt très faible. Nous négocions un accord de protection des investissements.

Bulgarie:

*oui*

Bien qu'elle ait refusé, un certain intérêt avait été manifesté oralement. Il pourrait être utile de demander à l'Ambassade, dans un stade ultérieur, si dans les nouvelles conditions, il existe des chances de reprendre l'affaire.

Ceylan:

*oui*

L'affaire avait trainé en raison de l'hostilité du gouvernement Bandaranaike. Le nouveau régime devrait être plus favorable. Une note avait été remise à M. Andres lors de son départ.

Chili:

*oui*

Nous attendons une dernière réponse chilienne.

Chypre:

*attaché*

Était intéressé, mais avait demandé le renvoi à plus tard, en raison du surcroît de travail. Le moment ne paraît pas favorable.

Congo (Kinshasa): Il avait paru à l'époque souhaitable d'attendre la conclusion d'autres accords. L'accord de protection des investissements est en train d'être négocié.

Cuba:

Aucune démarche n'avait eu lieu en raison de l'incertitude juridique régnant alors. Nous pourrions demander à l'Ambassade si cette raison est toujours valable.

- 3 -

- Dahomey:           Avait promis d'examiner le projet suisse.  
Le nouveau régime sera peut-être intéressé.
- Ghana:             Le nouveau régime pourrait être intéressé. Il  
n'y avait pas eu de réponse définitive du temps  
du précédent.
- Guatemala:       Avait soulevé des difficultés d'ordre consti-  
tutionnel, mais sans donner une réponse négative.  
On pourrait sans doute reprendre l'affaire.
- Guinée:           Premier accueil favorable. Nous n'avons plus eu  
de nouvelles. Le moment ne paraît pas très bien  
choisi pour renouer. Accord d'investissement  
du 26 avril 1962.
- Haute-Volta:     L'affaire était restée en panne, en raison de  
l'attitude de l'ancien président Yameogo. Le  
nouveau/<sup>régime</sup> pourrait être intéressé.
- Inde:             En raison de la nouvelle déclaration déposée  
alors par l'Inde à La Haye, elle avait été  
classée parmi les pays reconnaissant la juri-  
diction obligatoire de la Cour sans réserves  
importantes. Cependant, nous avons à leur  
demande remis notre texte à certains pays qui  
sont dans le même cas (Nicaragua). On peut se  
demander si nous ne pourrions le faire avec l'Inde,  
en raison de l'importance de ce pays; comme on  
le verra d'ailleurs, le Pakistan est un des  
partenaires qui ont montré de l'intérêt. De  
ce point de vue, également, une démarche auprès  
de l'Inde devrait être envisagée.
- Irak:             Les Irakiens n'ont pas caché que si l'on insis-  
tait pour une réponse elle serait négative.

- 4 -

- Irlande: La proposition a été présentée à un moment où l'Irlande avait d'autres soucis en matière de politique étrangère (affaire du Katanga). On pourrait demander à l'Ambassade si elle estime utile une nouvelle recharge.
- Islande: A manifesté très peu d'intérêt. On n'en voit guère l'utilité. Nous avons renoncé à rappeler l'affaire.
- Jordanie: Elle avait demandé, par note, un délai pour examiner l'affaire. Nous pourrions y revenir.
- Liban: La proposition a été bien accueillie, mais aucune réponse n'a été donnée. Nous pourrions la reprendre.
- Malaisie: A manifesté son intérêt en juillet 1965. Notre projet est à l'étude. Il faudrait peut-être demander à Kuala Lumpur où en est l'affaire.
- Mali: Une réponse avait été promise, mais n'est jamais venue. Un rappel pourrait être fait.
- Maroc: Nous n'avons pas reçu de réponse, malgré un accueil assez aimable. Un rappel pourrait être fait.
- Mauritanie: Pas de réponse, malgré l'intérêt marqué au départ. Une nouvelle démarche pourrait être tentée.
- Mexique: Avait donné une réponse négative, tout en promettant un réexamen. Il pourrait être utile de s'enquérir de son résultat.

- 5 -

- Népal: Serait disposé à accepter la proposition suisse, n'était la crainte de frais excessifs. Nous avons cherché à dissiper cette crainte dans une lettre du 3 mai 1962. Il se justifierait de faire sonder l'Ambassade du Népal à La Nouvelle Delhi.
- Nicaragua: Avait reçu à sa demande le projet suisse. N'a jamais pris position. On pourrait rappeler.
- Nigéria: Le projet n'avait pas été soumis au Ministère des Affaires étrangères, mais au Ministre de la justice, qui n'a apparemment jamais eu le temps de s'en occuper. Les circonstances politiques ne paraissent pas très favorables, mais l'importance du Nigéria justifierait que nous cherchions à poursuivre l'affaire.
- Pakistan: Non seulement avait montré de l'intérêt à l'origine, mais s'est enquis en 1963 de nos négociations avec d'autres pays, en indiquant que l'étude de notre projet se poursuivait. Entre-temps, a souscrit une déclaration ne comportant pas la fameuse clause Cornally. Il conviendrait de prier Karachi de faire une démarche. Négociations en cours pour l'accord de protection des investissements.
- Pérou: Sans répondre négativement, s'est montré opposé en raison de son conflit avec l'Equateur. L'Ambassade nous écrivait alors que l'attitude péruvienne pourrait changer si plusieurs pays signaient. Il vaudrait peut-être la peine d'y revenir.
- Pologne: Le Ministère avait montré un certain intérêt, mais nous n'avons pas reçu de réponse. On

- 6 -

pourrait chercher à reprendre le contact.

Sénégal:

Le dossier Sénégal n'a pu être retrouvé. Cependant, des démarches ont eu lieu, et des réactions sénégalaises ont été enregistrées comme il ressort du dossier Mauritanie. Il semble que le Sénégal s'intéresse à l'arbitrage obligatoire. Il conviendrait de demander à Dakar où en est l'affaire.

Sierra Leone:

Pas de réponse, mais un accueil plutôt favorable. Nous éprouvons cependant les plus grandes difficultés à faire avancer les négociations de notre accord de protection des investissements. Il serait peut-être utile d'attendre qu'il soit sous toit.

Thaïlande:

L'affaire avait été laissée en suspens en attendant la réaction thaï à l'arrêt de la CIJ dans l'affaire de Préh Vihéar (portée de la déclaration thaï). L'Ambassade pourrait nous renseigner à ce sujet.

Togo:

Peu d'intérêt. Pas de réponse. Accord d'investissement du 17 janvier 1964.

Tunisie:

Etait prête à négocier, mais préférait régler d'abord la question du Traité d'amitié, dont l'élaboration n'a pas avancé.

Venezuela:

Manifeste un vif intérêt, mais n'a encore fait aucun commentaire à notre projet. Il serait utile de reprendre contact.

Dans l'ensemble, il semble qu'il vaudrait la peine de charger nos Ambassades d'aborder le sujet, ne serait-ce que pour provoquer des réactions définitives. Il y a au moins

- 7 -

sept ou huit pays dont nous pouvons probablement espérer  
une attitude plus positive.

CJ